



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 19 h

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 21 décembre 2020 à compter de 19 h 00 par visioconférence et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire, ainsi que madame et messieurs les conseillers suivants:

M. Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Mme Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2
M. Marc-André Viens, conseiller au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

En vertu des arrêtés ministériels no. 2020-004 en date du 15 mars 2020 et numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020, qui s'inscrivent dans la foulée du décret 177-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 concernant la déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*, le tout en raison de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus), le Conseil de Sainte-Angèle-de-Monnoir est autorisé à siéger par visioconférence et à enregistrer la séance qui est diffusée sur le site internet de la Municipalité. Les citoyens sont invités à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom pour poser leurs questions au Conseil ou à les envoyer par écrit avant la séance. La Municipalité prend les questions du public et les traite lors de la période de questions.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le jeudi 17 décembre 2020, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Présentation des prévisions budgétaires et du Programme triennal d'immobilisations
 2. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, pour approbation (voir doc point 4)
 3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, pour approbation (voir doc point 4)
 4. Document explicatif sur les prévisions budgétaires 2021 et transmission à chaque adresse civique, pour approbation (doc)
 5. Période de questions
 6. Clôture de la séance
-
1. Présentation des prévisions budgétaires et du Programme triennal d'immobilisations
-

M. Denis Paquin, maire, et Mme Pierrette Gendron, directrice générale, présentent les points saillants des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Résolution numéro 20-12-321

2. Adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

Considérant que, conformément à l'article 954 du Code municipal, la Municipalité doit adopter un budget pour l'exercice financier 2021 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant que, conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public a été publié le premier jour de décembre 2020 concernant l'adoption du budget 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-André Viens, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, à savoir :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BUDGET 2020	BUDGET 2021
	Administration générale	511 931 \$	527 295 \$
	Sécurité publique	465 984 \$	480 379 \$
	Transport	362 602 \$	468 899 \$
	Hygiène du milieu	484 008 \$	565 784 \$
	Santé et Bien-être	23 000 \$	21 000 \$
	Urbanisme	101 793 \$	102 804 \$
	Loisirs et Culture	301 749 \$	297 058 \$
	Frais de financement	30 352 \$	29 202 \$
	SOUS-TOTAL	2 281 419 \$	2 492 421 \$
	Remboursement de la dette	73 330 \$	34 244 \$
	Remboursement au fonds de roulement	35 000 \$	35 000 \$
	Affectations	170 900 \$	215 694 \$
	GRAND-TOTAL	2 560 649 \$	2 777 359 \$
Revenus		BUDGET 2020	BUDGET 2021
	Revenus de taxes foncières	1 575 764 \$	1 575 917 \$
	Compensations services	432 506 \$	484 461 \$
	Compensation tenant lieu de taxes	9 378 \$	10 607 \$
	Services rendus	83 160 \$	86 777 \$
	Autres revenus	81 750 \$	76 475 \$
	SOUS-TOTAL	2 182 558 \$	2 234 237 \$
	Revenus de transferts	79 881 \$	71 531 \$
	Surplus affecté	298 210 \$	471 591 \$
	GRAND-TOTAL	2 560 649 \$	2 777 359 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BUDGET 2020	BUDGET 2021
	Administration générale	3 300 \$	
	Sécurité publique	2 800 \$	7 000 \$
	Transport	957 107 \$	1 070 600 \$
	Hygiène du milieu	308 800 \$	287 447 \$
	Loisirs et culture	7 500 \$	116 594 \$
	TOTAL	1 279 507 \$	1 481 641 \$
Revenus		BUDGET 2020	BUDGET 2021
	Autres (subventions et autres)	1 101 107 \$	749 847 \$
	Affectation des activités de fonctionnement	170 900 \$	215 694 \$
	Affectation revenu reporté « Parcs & terrains de jeux »	7 500 \$	16 100 \$
	Financement à long terme		500 000 \$
	TOTAL	1 279 507 \$	1 481 641 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-322

4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

Considérant que, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, le Conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que, conformément à l'article 956 du *Code municipal*, un avis public a été publié le premier jour de décembre 2020 concernant l'adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Montants	Année
Resurfaçage descente de la Côte-Double	177 200 \$	2021
Station de pompage des eaux pluviales rue Réjean (Subvention TECQ à 100 %)	362 400 \$	
Aménagement du chemin du Vide entre les rues Principale et Dubois (Financement à long terme)	500 000 \$	
Bassin de rétention au poste de pompage des eaux usées (Subvention TECQ à 100 %)	287 447 \$	
Afficheurs de vitesse	15 500 \$	
Aménagement du Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite (Subvention 100 000 \$)	100 494 \$	
Abribus	15 500 \$	
Caméra thermique pour service incendie	7 000 \$	
Abri-soleil au Parc Noël-Dubé (affectation de la dépense au revenu reporté « Parcs & terrains de jeux »)	16 100 \$	
TOTAL	1 481 641 \$	

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Montants	Années
Resurfacement descente de la Côte-Double (fin)	160 000 \$	2022
Réaménagement et agrandissement du bureau municipal	300 000 \$	
Resurfacement chemin de la Grande-Ligne	160 000 \$	2023
Réfection chemin de la Grande-Ligne (en partie) et rue Girard (en partie) si subvention	3 620 000 \$	

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-323

4. Dépôt du document explicatif sur les prévisions budgétaires 2021 et transmission à chaque adresse civique
-

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de distribuer le document explicatif portant sur les prévisions budgétaires 2021 à chaque adresse civique le 22 décembre prochain et de le publier sur le site internet de la Municipalité et ce, conformément aux dispositions de l'article 957 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Période de questions réservée au public
-

Les citoyens étaient invités à poser des questions par écrit au Conseil municipal ainsi qu'à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom en s'inscrivant au bureau municipal par téléphone ou par courriel à info@sainte-angele-de-monnoir.ca au plus tard le jour de la séance à midi. Aucun citoyen n'a manifesté le désir de se joindre à la séance pour poser des questions et aucun citoyen n'a fait parvenir des questions pour le Conseil.

Résolution numéro 20-12-324

6. Clôture de la séance
-

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** que la séance soit levée à 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(original signé) _____
Maire

(original signé) _____
Directrice générale et
secrétaire-trésorière